



VENELLES

LES MERCREDIS DU SPORT 2021/2022



Initiations sportives en partenariat avec les clubs venellois, pour les élèves scolarisés en élémentaire et plus

POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, L'INSCRIPTION SE FAIT PAR CYCLE

! Accueil et retour : Extension Halle Nelson MANDELA

Je soussigné(e), Madame/ Monsieur : désire inscrire mon enfant

NOM de l'enfant : **PRENOM :**

Date de naissance : **Téléphone :**

Adresse e-mail : **Ecole :**

N° allocataire CPAM (OBLIGATOIRE) : QF :

J'atteste dépendre du régime MSA : Oui Non

Cycle 1 : **GOLF / BASEBALL** le matin, **du mercredi 08/09 au 20/10/2021** soit 7 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

08/09 15/09 22/09 29/09 06/10 13/10 20/10

Cycle 2 : **VOLLEY-BALL / ATHLETISME** le matin, **du mercredi 10/11 au 15/12/2021** soit 6 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

10/11 17/11 24/11 01/12 08/12 15/12

Cycle 3 : **BASKET / PETANQUE** le matin, **du mercredi 05/01 au 02/02/2022** soit 5 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

05/01 12/01 19/01 26/01 02/02

Cycle 4 : **BADMINTON / HANDBALL** le matin, **du mercredi 23/02 au 06/04/2022** soit 7 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

23/02 02/03 09/03 16/03 23/03 30/03 06/04

Cycle 5 : **HOCKEY/FOOTBALL** le matin, **du mercredi 27/04 au 25/05/2022** soit 5 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

27/04 04/05 11/05 18/05 25/05

Cycle 6 : **TENNIS / ULTIMATE** le matin, **du mercredi 01/06 au 29/06/2022** soit 5 matins

Avec complément accueil ALSH l'après-midi :

01/06 08/06 15/06 22/06 29/06

Fait à Venelles, le.....Signature.....

Tarifs au verso.../...



VENELLES

LES MERCREDIS DU SPORT 2021/2022

! TENUE DE SPORT OBLIGATOIRE

Prévoir des affaires de rechange si votre enfant fréquente le centre aéré l'après-midi.

TARIFS DE BASE DES USAGERS

QF	Participation Parents venellois		Participation Parents extérieurs	
	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée
0 à 300	3,50 €	0,75 €	15,00 €	8,70 €
301 à 600	5,60 €	1,80 €	15,00 €	8,70 €
601 à 900	8,00 €	3,00 €	15,00 €	8,70 €
901 à 1 200	11,00 €	5,70 €	30,00 €	18,70 €
1 201 à 1 600	14,50 €	7,75 €		
1 601 à 2 100	16,55 €	8,80 €		
2 101 et plus	17,60 €	9,35 €		

Règlement par :

- chèque à l'ordre de REGIE REC AV ALSH,
- espèces,
- chèques vacances,
- carte bleue uniquement sur le portail famille

Sont considérées comme **Venellois/Venelloises**, les personnes domiciliées à Venelles et reconnues comme telles par la CAF et auxquelles l'enfant est rattaché. La facturation tiendra compte des informations indiquées sur le site de la CAF « mon compte partenaire ». Pour les parents allocataires disposant d'un numéro de la CAF 13, le quotient familial est délivré par le logiciel « mon compte partenaire ». Les parents dont le quotient familial est non connu à la CAF 13 ou affiliés à la MSA pourront fournir le dernier avis d'imposition **des personnes constituant le foyer** pour le calcul du quotient familial. Seul le nombre de part mentionné sur l'avis d'imposition sera pris en compte dans le calcul du QF.

Je, soussigné(e),certifie sur l'honneur ne pas souhaiter présenter mon avis d'imposition lors de l'inscription de mon enfant.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION